

# **COMMUNE DE SAINT ALPINIEN**

Réunion du conseil municipal du 09 Mars 2018

**DATE DE CONVOCATION: Le 3 mars 2018**

**Présents:** MME CHABANT E – MM RICHIN – VERONNET – MME BILLEGA – M. ALLOCHON – MME CHABANT A – MM PERREAUT – RONDIER.

**Excusée:** MME LHUISSIER.

**Secrétaire:** MME BILLEGA Nicole.

La séance débute à 20 heures sous la Présidence de Madame CHABANT Évelyne, Maire.

Mme Nicole BILLEGA donne lecture du procès verbal de la dernière réunion.

## **ORDRE DU JOUR:**

### **Désignation d'un secrétaire de séance:**

Le conseil municipal désigne à l'unanimité des voix, Monsieur Sébastien RONDIER comme secrétaire de séance.

### **Approbation du compte rendu de la séance du 1er décembre 2017:**

Madame Nicole BILLEGA donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 1er décembre 2017.

### **Comptes administratifs et comptes de gestion 2017:**

Évelyne CHABANT ,Maire, donne lecture des comptes de l'année 2017 pour les deux budgets, Commune et Assainissement.

**Le compte de gestion et le compte administratif 2017 de la Commune font apparaître les résultats suivants:**

#### **Section de fonctionnement:**

Dépenses: 208 059,11€ - Recettes: 199 053,69€ soit un déficit sur l'exercice 2017 de 9 005,42€.

Compte tenu du résultat reporté 2016 de 21 247,49€, la section de fonctionnement fait apparaître un excédent final de 12 242,07€.

**Section d'investissement:**

Dépenses: 136 802,94€ - Recettes: 121 868,70€ soit un déficit sur l'exercice 2017 de 14 934,14€

Compte tenu du déficit reporté 2016 de 144,65€, la section d'investissement fait apparaître un déficit final de 15 078,79€.

**Le compte de gestion et le compte administratif 2017 du service de l'Assainissement** font apparaître les résultats suivants:

**Section de fonctionnement:**

Dépenses: 2 645,88€ - Recettes: 2 754,22€ soit un excédent sur l'exercice 2017 de 108,34€

Compte tenu du résultat reporté 2016 de 163,63€, la section de fonctionnement fait apparaître un déficit final de 55,29€.

**Section d'investissement:**

Dépenses: 0,00€ - Recettes: 1 626,43€ soit un excédent sur l'exercice 2017 de 1 626,43€

Compte tenu de l'excédent reporté 2016 de 10 554,53€, la section d'investissement fait apparaître un excédent final de 12 180,96€.

M. Joël RICHIN, 1er adjoint, met aux voix l'approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion présentés; ils sont approuvés à l'unanimité des présents.

**Affectation des résultats:****Commune:**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le déficit final d'investissement de 15 078,79€ en section d'investissement du budget primitif 2018 et l'excédent final de fonctionnement de 12 242,07€ € également en section d'investissement du budget primitif 2018, afin de couvrir partiellement le besoin de financement de cette section.

**Assainissement:**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le déficit final de 55,29€ en section de fonctionnement et l'excédent final de 12 180,96€ en section d'investissement du budget primitif 2018.

**Taux des taxes des impôts indirects 2018:**

Conformément à l'engagement des élus municipaux, les taux des trois taxes communales restent inchangés, soit: **TH: 7,70%** - **TFPB: 10,58%** - **TFPNB: 40,63%**.

**Subventions 2018:**

Après en avoir délibéré, il est décidé à l'unanimité des présents, que les subventions communales sont reconduites pour le même montant que l'année passée.

### **Demande d'acquisition parcelle AB n° 58 au bourg:**

Madame le Maire rappelle à ses collègues que lors de la séance du 5 octobre 2017 le conseil municipal a accepté la vente de la parcelle cadastrée AB N° 58 d'une superficie de 159m<sup>2</sup>, située au bourg à M. Laurent HENRARD.

Les conseillers doivent fixer le tarif de cette parcelle et émettre certaines réserves qui seront mentionnées sur l'acte de vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, fixe le prix de cette cession à 79,50€ (soit 0,50€/m<sup>2</sup>) et précise que tous les frais inhérents seront à la charge de l'acquéreur.

Il précise que sur cette parcelle figurera une servitude de passage permanente pour laisser libre l'accès au champ de la parcelle AB N° 57 située juste à côté. Cette servitude d'une superficie de 12m<sup>2</sup> figurera dans l'acte sur un plan qui sera annexé et elle ne devra en aucun cas être clôturée.

Le conseil municipal indique qu'en cas de cession ou de vente (totale ou partielle) par M. Laurent HENRARD à une tierce personne, cette servitude sera transcrite sur le nouvel acte.

Madame le Maire est autorisée à signer l'acte correspondant auprès du notaire choisi par l'acquéreur ainsi que tout document utile à la transaction précitée.

### **Désignation d'un membre au CODEV (Conseil de Développement) de Creuse Grand Sud:**

Les conseillers n'ont désigné aucun membre pour le Conseil de développement de la communauté de communes Creuse Grand Sud. Ce point sera remis à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil municipal.

### **Motion de demande de priorité à la ligne POLT:**

Madame le Maire donne connaissance de la motion portant sur la priorité à la ligne POLT (PARIS-ORLEANS-LIMOGES-TOULOUSE) pour la livraison de nouveaux trains dont le choix de matériel doit s'effectuer au printemps 2018 pour des mises en service en 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve et soutient le contenu de la motion.

### **QUESTIONS DIVERSES:**

- Les élus ont discuté sur la difficulté de l'élaboration du Budget primitif 2018 due entre autres à plusieurs incertitudes: l'inconnu de la dotation de l'État malgré une annonce de stabilité, le montant des impôts (bases revalorisées pour 2018 non connues à ce jour) et les attributions de compensation reversées par la communauté de communes.

L'année dernière, le conseil municipal a opté pour une diminution de ses attributions de compensation, pour l'année 2017, en souhaitant une solidarité de toutes les communes de la com com Creuse Grand Sud.

Le Président de la communauté de communes a fait savoir que pour 2018, il souhaitait stabiliser cette baisse des AC, en reprenant les mêmes montants que ceux de 2017 .Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain afin que le conseil municipal puisse statuer sur sa position en la matière lors du vote du Budget Primitif 2018.

Face à une année 2017 riche en travaux, en 2018 la Commune va être amenée à réduire nos dépenses.

- Suite au mécontentement de plusieurs riverains qui se plaignent de la vitesse excessive des automobilistes sur la RD 988, au lieu-dit «Les Etangs de Chevillat», un courrier a été envoyé à la Direction départementale des routes, pour demander une intervention de leur service, afin de pouvoir sécuriser si nécessaire cette portion de route. Les habitants de ce village seront informés dès que nous aurons une réponse à leur apporter.

- Joël RICHIN et Bernard ALLOCHON ont donné rendez-vous vendredi prochain au nouveau Directeur des services techniques de la com com afin que ce dernier puisse constater les dégradations importantes intervenues sur les routes intercommunales, notamment sur la VI 232 qui va du bourg à «Puyboubé» et sur la VI 230 de «La Croix la pipe» au «Montépioux».

- Ils vont également rencontrer M. PONZO dont nous sommes très mécontents des travaux de voirie effectués en 2017 (notamment sur la route de «Planet»).

- Pour terminer, Madame le Maire fait lecture de la liste des travaux donnés à l'employé communal.

Les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée à 23 h 00.

---

Avant la séance du Conseil Municipal, le compte de gestion ainsi que le compte administratif 2017 du C.C.A.S ont été approuvés à l'unanimité par les membres du conseil d'administration; ils présentent **un excédent final de fonctionnement de 2 042,08€** qui sera affecté en recettes de fonctionnement au Budget primitif 2018.

Il a été décidé de reconduire le repas champêtre qui cette année aura lieu le **samedi 2 juin 2018 à 12h00.**